

SEANCE DU 6 JUILLET 2018

L'an deux mil dix-huit, le 6 juillet, à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Linards, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M Jean-Claude SAUTOUR, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/06/2018

Nombre de conseillers en exercice : 14
Présents 10
Votants 10

Présents : Mrs et Mmes. SAUTOUR, HEUZARD, CHAPUT, BELLIER, NANOT, LEPETIT, CHOLET, FAURE, TAURON, CHALARD.

Secrétaire de séance : Mme HEUZARD

Monsieur le maire demande à l'assistance de rajouter à l'ordre du jour les points suivants : VENTE NANOT – ACHAT COMPTEURS EAU

APPROBATION COMPTE RENDU DU 13 AVRIL 2018

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du 13 avril 2018.
Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le dit compte rendu.

VENTE DU FOIN 2018

Monsieur le maire donne lecture de la proposition faite et ouverte en conseil d'adjoints :

- EARL NANOT 784.00€

Le foin est donc attribué à l'EARL NANOT.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC FRANCE TELECOM

Le calcul de la redevance 2018 s'établit comme suit :

Artères aériennes : 51.38 km x 52.38 € =	2 69128€
Artères souterraines : 7.46 km x 39.285 € =	293.03 €
Soit un total :	<u>2 984.31 €</u>

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise monsieur le maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

TARIFS TRANSPORT SCOLAIRE

Les tarifs appliqués par la Région Nouvelle Aquitaine sont :

- 65€ par enfant (32.50€ dès le 2^{ème} enfant) ;
- 120€ par enfant (école à moins de 3 km) ;
- 250€ par enfant hors zone.

Monsieur le maire propose d'appliquer ces mêmes tarifs.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de se calquer sur les tarifs précités tant qu'aucune autre décision sera prise.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Mr le maire propose sur le budget eau:

les modifications budgétaires suivantes en section de fonctionnement :

Dépenses, article 6811 :	+2 276.19€
Dépenses, article 6063 :	-4 552.38€
Dépenses, article 023 :	+2 276.19€

les modifications budgétaires suivantes en section d'investissement :

Dépenses, article 28156 :	+2 274.91€
Dépenses, article 28158 :	+1.28€
Recettes article 021 :	+2 276.19€

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte les dites modifications.

CREATION D'UN POSTE A MI-TEMPS

Elisabeth DAIGUEPERSE part à la retraite le 1^{er} octobre 2018 ; monsieur le maire propose de supprimer un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps plein et de créer un poste d'adjoint administratif à temps non complet (17 h 30 par semaine).

Le 12 juillet, monsieur le maire se rendra au CDG afin de trier les candidatures reçues, puis les entretiens des personnes retenues auront lieu le 20 juillet à partir de 14h.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de supprimer un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet par un poste d'adjoint administratif à temps non complet (17h30) à compter du 1^{er} octobre 2018.

VENTE MAISON RAIGNE

Monsieur le maire explique que, dans le cadre de la vente, des travaux visant à empêcher les eaux pluviales de pénétrer dans leur garage devaient être effectués ; or ce sera matériellement impossible. Monsieur le maire propose de vendre un bout de parcelle supplémentaire pour le même prix Mais dans ce cas ce seront Mr et Mme RAIGNE qui s'engageront à effectuer les travaux eux-mêmes.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte ce compromis et autorise Monsieur le maire à faire toutes les démarches nécessaires.

VENTE NANOT

Monsieur le maire informe le conseil que lors de sa dernière visite chez le notaire afin de régler l'affaire NANOT, ce dernier s'est aperçu que la partie constituant l'entrée de la propriété de Mr Olivier NANOT appartenait à la commune ; il convient donc d'inclure cette partie dans la vente.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette vente et autorise Monsieur le maire à faire toutes les démarches nécessaires.

ACHAT GROUPE DE COMPTEUR – BRIANCE COMBADE

Le réseau d'alimentation en eau potable ne comporte pas de débitmètres ; or la législation impose d'en installer. Briance Combade propose d'en faire l'acquisition sous forme d'achat groupé, dont le coût TTC serait de 11 205.60€.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cet achat groupé et autorise Monsieur le maire à signer la convention.

AFFAIRES DIVERSES

- Rythmes scolaires 2018-19 : ce sera la semaine de 4.5 jours avec 3 ateliers qualitatifs au lieu de 6 avec garderie et peut être aide aux devoirs ;
- Cheminée BASSET : elle sera rasée par l'entreprise GAUTHIER pendant les vacances.
- Briance Combade : lundi prochain discussion sur le transfert de l'assainissement au 1^{er} janvier 2019 ;
- Compteurs Linky : prise de contact avec l'association ATAC pour qu'ils envoient leurs arguments ;
- Rue du Lavoir : problème de stationnement, un arrêté d'interdiction de stationner sera pris ;
- Rue Henri Vergnolle : plaque d'égout bruyante à caler.